

Avec FO, je revendique un vrai salaire !

PPCR : la vérité des prix !

Le gouvernement a annoncé le report d'un an à partir de janvier 2018 des mesures PPCR.

Pour Force Ouvrière, cela était prévisible. Nous l'avons analysé, dit, écrit. C'est pour cela, entre autres, que FO n'avait pas signé les mesures incluses dans le soit-disant protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations.

En basant les éventuelles augmentations du point d'indice et les mesures proposées sur les indicateurs économiques, en étalant le calendrier jusqu'en 2020, ce protocole n'était qu'un miroir aux alouettes et un vrai marché de dupes. Il était gagé sur de vagues promesses et non sur une revalorisation claire et nette de la grille et du point d'indice !

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

Le nouveau gouvernement a mis un coup d'arrêt aux illusions des organisations syndicales minoritaires signataires du PPCR (FSU, UNSA, CFDT), pour qui cette décision est une trahison du dialogue social. A FO, le dialogue social basé sur des promesses nous n'y croyons pas. Comme le dit le proverbe : quand le sage montre la lune, l'idiot regarde le doigt.

PPCR n'était pas un protocole signé par les organisations syndicales représentatives majoritaires. Ce qui engageait le gouvernement de l'époque n'engage plus l'actuel qui aujourd'hui, annonce non seulement le report des mesures PPCR, mais surtout le gel du point d'indice pour 2018.

Que prévoient les mesures PPCR pour 2018:

- Un nouveau transfert primes / points pour les personnels de catégorie A, soit une opération blanche pour les collègues n'entraînant aucun changement sur la fiche de paye.
- Pour les catégories C et B, des revalorisations pour certains échelons.

Pour tous, en revanche, ce sont des rallongements de carrière qui eux sont déjà actés dans les grilles déjà mises en place, c'est aussi l'interministérialité et l'individualisation en toile de fond.

En parallèle, le gouvernement annonce l'augmentation de la Contribution sociale généralisée pour tous les salariés, privé et public. Pour les agents de la Fonction publique, elle sera compensée par une indemnité qui n'entraînera aucune revalorisation de leur pouvoir d'achat.

Ce sont des mesures d'austérité qui sont prises ! Plus que jamais, il faut se défendre!

FO revendique :

- l'abandon des mesures PPCR et l'ouverture de réelles discussions sur les salaires et les carrières;
- une réelle revalorisation des rémunérations par l'augmentation immédiate de 16% du point d'indice pour tous les agents, titulaires et contractuels;
- l'abandon de toute forme d'individualisation de carrière et de salaires.

PPCR : un « protocole » imposé au mépris des règles de représentativité et de la loi.

Avant tout, il faut rappeler que ce dispositif est appliqué contre l'avis des organisations syndicales majoritaires, « un 49-3 » autoritaire, véritable passage en force, illustrant l'incapacité du gouvernement de l'époque à faire vivre le fameux « dialogue social » dont il se targuait, mais qu'il n'appliquait pas.

Signé par 6 organisations syndicales, dont l'UNSA, la FSU, la CFDT, cette profonde modification des rémunérations et des carrières n'a pas reçu l'aval de Force Ouvrière.

FO n'a pas la culture du NON comme unique refrain à toute les propositions. Si certains syndicats de personnels administratifs signataires « semblent découvrir » aujourd'hui les effets négatifs de PPCR, FO, en revanche a su compter, analyser, regarder, disséquer et se projeter. Et rien dans les propositions faites n'apportait aux agents les réponses.

Car le Diable se cache dans les détails... Et le détail, dans ce cadre, ce sont nos carrières et nos salaires... Ce n'est pas rien !

PPCR n'est pas la grille ambitieuse attendue.

Tant sur les propositions salariales que sur son volet Ressources Humaines, les conséquences de PPCR n'étaient pas acceptables pour FO. Elles ne le sont toujours pas !

FO, 1^{ère} force syndicale dans la Fonction publique d'Etat et 3^{ème} force syndicale dans l'Education nationale.

Les mesures PPCR, accompagnées par l'UNSA, la FSU et la CFDT, illustrent le marché de dupes. Elles ne compensent pas les pertes de salaire cumulées ces 6 dernières années par le gel du point d'indice (-8%), et certainement pas celles depuis 2000 (-16%). Elles ne peuvent satisfaire les agents qui attendent de vraies et immédiates augmentations de salaires.

Pertes mensuelles depuis 2000 :

- Catégorie C près de 300€/mois ;
- Catégorie B près de 400€/mois ;
- Catégorie A près de 650€/mois.

C'est pourquoi FO a refusé ce faux protocole et continue de revendiquer et d'exiger la réouverture immédiate de réelles négociations salariales.

SPASEEN-FO

Syndicat National des Personnels Administratifs des Services Extérieurs de l'Education Nationale Force Ouvrière
6-8, rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil cedex
E-mail : spaseen@fo-fnecfp.fr